

CONVOCACTION – EXAMEN PASS (avec aménagement d'études)

Faculté de médecine de TOURS
Service scolarité Examens

TOURS, le 13 avril 2022

Le Doyen aux étudiant.e.s de PASS

Vous êtes convoqué.e aux épreuves du 2ème semestre selon le déroulement ci-après :

DATE	UE	DISCIPLINE	HORAIRE D'APPEL	DEBUT EPREUVE	DUREE EPREUVE	FIN EPREUVE	Durée 1/3 temps	Fin 1/3 temps	
Vendredi 29 avril 2022	Module 5	Tronc Commun	9h00	9h30	1h30	11h00	30 mn	11h30	
	Module 5 <i>filières MMOPK</i>	Etudiants devant passer 1 épreuve		13h30	13h45	1h00	14h45	20 mn	15h05
		Etudiants devant passer 2 épreuves <i>(pas de sortie autorisée entre les épreuves de spécialités)</i>	1 ^{ère} épreuve	12h45	13h00	1h00	14h00	20 mn	14h20
			2 ^{ème} épreuve		14h45	1h00	15h45	20 mn	16h05
Mardi 3 mai 2022	Module 8	Savoirs et méthodes quantitatives	08h00	8h30	2h30	11h30	50 mn	11h50	
	Module 6	La cellule et les tissus	13h15	13h30	1h30	15h00	30 mn	15h30	
	Module 7	Module « Mineure »		15h45	1h30	17h15	30 mn	17h45	

LIEU D'EXAMEN : Faculté de Médecine : site La Riche ou site Tonnellé (vous référer au listing de placement)

Afin d'assurer l'égalité entre les candidats et la régularité de l'examen, il vous est demandé de porter une tenue qui permette de vérifier aisément l'absence de toute tentative de fraude et ce, pour toute la durée des épreuves.

PLACEMENT DANS LES AMPHIS :

Dans les amphis, les étudiants sont répartis en zones (A, B ou C), chaque zone étant divisée en carrés (A1, A2, A3, A4, B1, B2, B3, B4 etc...).

Attention CHANGEMENT DE PLACEMENT entre les deux jours – Se référer au fichier de placement des étudiants joint

AVANT LE DEBUT DE CHAQUE EPREUVE VOUS DEVREZ :

Présentez votre pièce d'identité à l'entrée de l'amphi dans lequel vous composez.

Déposer vos sacs fermés et vêtements à vos pieds. Il ne sera pas possible de reprendre vos affaires avant la fin des épreuves.

Dès lors que vous passerez la porte d'accueil du site La Riche ou Tonnellé, aucune sortie de la zone de composition ne sera autorisée, même entre 2 épreuves.

Les mouvements aux toilettes pendant et entre les épreuves, ainsi que les sorties définitives seront interdits.

En cas de non-respect des consignes sanitaires, le responsable du centre pourra vous exclure des épreuves

**Le Doyen
Professeur Patrice DIOT**